



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 février 2011

**PRESENTS** : JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude, BASSET Georges.

**ABSENTS excusés** : PERNOD Stéphanie, DESCHAMPS Patrick, PERINET-MARQUET Guy.

**ABSENTS** : MOLLARD Julie, BARDET Olivier, LABROUSSE Jean.

**Procurations** : PERNOD Stéphanie à BESSY Pierre  
DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges  
PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule

### **NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame PERINET-MARQUET Marie-Paule a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 25 janvier 2011 :**

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2011, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2011 est adopté à l'unanimité des présents et représentés

### **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 15 février 2011**

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

## Chapitre finances

### **1/ Modifications des restes à réaliser 2010 :**

M. JOND rappelle à l'assemblée la délibération du 14 décembre 2010, l'inscription d'un montant de 2.155.512,18 € en restes à réaliser en recettes d'investissement, la nécessité d'assurer le recouvrement des recettes engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2010 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les recettes d'investissement sur l'exercice 2011.

Suite à des recettes perçues durant la journée complémentaire, il est nécessaire de modifier l'annexe 2 (les recettes d'investissements) de la délibération du 14/12/10, comme suit :

#### **Recettes (Annexe N°2) :**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2011
1323	Subventions d'investissements – Département	117 842,50 €
1328	Subventions d'investissements – Autres	82 800,00 €
1641	Emprunts	1 700 000,00 €
16878	Emprunts – Autres organismes	129 403,71 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 030 046,21 €</b>

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés

### **2/ Travaux Plan de l'Aar :**

Les travaux engagés sur l'unité pastorale du Plan de l'Aar, validés par le COPIL du PLAN PASTORAL TERRITORIAL DES PAYS DU MONT-BLANC du 03/03/2010 peuvent bénéficier d'une aide financière du Fonds Européen (FEADER). Le dossier éligible à cette procédure concerne des travaux d'amélioration de la ressource en eau pour l'alimentation du logement de l'alpagiste avec reprise des captages et l'augmentation des capacités de stockage.

La dépense éligible est de 9 814,18 € HT et le plan de financement est le suivant:

subvention Région Rhône Alpes	3 000,00 €
subvention FEADER	3 000,00 €

La commune de Praz sur Arly s'engage à apporter 680,12 € d'autofinancement en tant que subvention pouvant appeler une contrepartie FEADER estimée à 680,12 € maximum, le reste sera apporté par autofinancement à hauteur de 2 453,94 €.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés

### **3/ Travaux de sécurisation de la falaise de Belvedere :**

M le Maire demande à l'assemblée d'approuver une demande de subvention auprès de Conseil Général de la Haute-Savoie pour les travaux de sécurisation (chute de glaçons) le long de la falaise de Belvedere s'élevant à 114 645 € HT soit 137 115 ,42 € TTC et de l'autoriser à solliciter l'aide la plus élevée.

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

### **4/ Travaux de sécurisation routière – demande d'amendes de police 2010 :**

Certains travaux ayant des objectifs de sécurisation peuvent faire l'objet de subventions dans le cadre de la répartition des produits d'amendes de police. Aussi, il est proposé de demander une subvention à hauteur de 30% du montant des travaux pour :

- La création de plateaux surélevés sur la route de l'Arly devant les caisses des remontées mécaniques ainsi qu'à proximité des habitations du secteur des Grabilles. Ces travaux sont estimés à 19 628,61 € HT
- La mise en place d'une barrière de sécurité sur la route de la Tonnaz à hauteur de la parcelle de M Ben Seghir. Ces travaux sont estimés à 3 576,00 € HT.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés

## Chapitre Foncier

### 5/ Cessions et acquisitions foncières route de Cassioz :

Monsieur le Maire demande que le conseil l'autorise à signer les actes notariés de cessions avec les consorts Pateau. La cession sera gratuite sur les emprises déjà goudronnées et l'acquisition se fera selon l'estimation des Domaines pour les emprises non goudronnées (Tableau en annexe).

L'étude notariale SCP CUVIT, JACQUIOT, PETULLA à Sallanches est proposée pour la rédaction des actes authentiques. Les frais et émoluments desdits actes seront pris en charge par la commune.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés

## Chapitre Eau

### 6/ Tarifs eau et assainissement :

La facturation de l'eau pour les usagers se fait en 2 parties :

- les droits fixes : il est proposé de les reconduire à l'identique pour les deux services d'eau et d'assainissement ainsi que la location des compteurs.
  
- la partie proportionnelle à la consommation : Afin d'anticiper le financement des investissements futurs à réaliser, il est proposé de pratiquer une augmentation de 20% du prix de l'eau au m3 consommé, soit 0,15 € HT du m3. Le prix de l'assainissement sera maintenu.
  - eau : le m3 d'eau consommé = 0,90 € HT
  - assainissement : le mètre cube d'eau consommé = 1,71 € HT

<i>Locations de compteur (eau potable)</i>	
<i>Diamètre 15</i>	<i>9,15 € TTC</i>
<i>Diamètre 20</i>	<i>9,15 € TTC</i>
<i>Diamètre 25</i>	<i>20,63 € TTC</i>
<i>Diamètre 30</i>	<i>21,46 € TTC</i>
<i>Diamètre 40</i>	<i>34,04 € TTC</i>
<i>Diamètre 50</i>	<i>44,27 € TTC</i>
<i>Diamètre 60</i>	<i>122,25 € TTC</i>
<i>Diamètre 65 et combinés</i>	<i>142,71 € TTC</i>

<i>Droits fixes eau potable et assainissement</i>	
<i>Diamètre 15</i>	<i>30,49 € HT</i>
<i>Diamètre 20</i>	<i>30,49 € HT</i>
<i>Diamètre 25</i>	<i>136,84 € HT</i>
<i>Diamètre 30</i>	<i>307,22 € HT</i>
<i>Diamètre 40</i>	<i>489,67 € HT</i>
<i>Diamètre 50</i>	<i>652,33 € HT</i>
<i>Diamètre 60</i>	<i>873,69 € HT</i>
<i>Diamètre 65 et combinés</i>	<i>1262,74 € HT</i>

Ces tarifs seront applicables à compter du dernier relevé 2010.

Ces tarifs seront majorés, lors de la facturation adressée à chaque abonné, des taxes légales et reversements constitués de la TVA et des prélèvements effectués pour le compte de l'agence de l'eau : modernisation des réseaux : 0,15 € / m3 et taxe de pollution : 0,21 € / m3 (tarif 2011)

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés

## QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

## QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

**QUESTIONS SOUMISES À DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des  
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

**COMMUNICATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

M le Maire informe le conseil municipal que le SYANE lance une étude de faisabilité de la desserte en gaz naturel de la commune et que cette étude est confiée à **Audit Expertise Conseil**, bureau spécialisé basé à Paris.

**Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 20 heures 30.**

**PROCES VERBAL de SEANCE DRESSE LE 19 février 2011 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 15 février 2011**

**SIGNE : PERINET-MARQUET Marie-Paule, Secrétaire de séance**